

6 décembre 2004

**Déclaration de S.E. M. Jean Ping,  
Président de la 59<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée Générale,  
à l'occasion du dixième anniversaire de l'Année internationale de la  
famille**

Je vous souhaite, à toutes et à tous, la bienvenue ce matin à la séance plénière de l'Assemblée générale consacrée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille.

Au cours des dix dernières années qui se sont écoulées depuis la célébration de l'Année internationale de la famille, les politiques familiales ont suscité un grand intérêt dans de nombreux pays. La question de la politique familiale demeure résolument la responsabilité des gouvernements et des collectivités locales. En effet, l'Assemblée générale a également décidé que les principales activités marquant le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille devraient être essentiellement organisées à l'échelle locale, nationale et régionale.

Les gouvernements continuent de reconnaître la famille comme le premier dispositif permettant aux individus de vivre ensemble et d'assurer les uns aux autres un enrichissement et un appui mutuels. Parallèlement, les situations familiales continuent d'évoluer et de se diversifier, et il existe des disparités sociales, en particulier en matière de structures, de fonctions et de conditions de vie. Nombreux sont les pays qui ont jugé nécessaire de revoir leurs politiques afin de tenir compte de l'évolution de la situation, des besoins et des aspirations de la famille.

De l'avis général, il faudrait une approche plus globale pour harmoniser l'action menée en faveur de la famille. Il faudrait tenir compte de la dimension familiale dans tous les aspects de la politique et faire en sorte que les politiques sectorielles complètent celles qui portent directement sur la famille et ses besoins particuliers. Il importe par conséquent que les gouvernements élaborent une politique familiale intégrée qui prenne en compte l'éducation, l'emploi et les soins de santé et complète ainsi les politiques sectorielles existantes, en vue de satisfaire aux besoins des différents individus et membres de familles. Toute politique familiale intégrée devrait aussi permettre de surmonter les difficultés pour ce qui est de la coordination de l'action des différentes administrations et services sociaux.

En outre, si la responsabilité d'élaborer la politique familiale et d'examiner l'impact des autres politiques sur la famille incombe aux gouvernements, ceux-ci gagneraient probablement à œuvrer en étroite collaboration avec la société civile, le secteur privé et toutes les parties concernées à l'élaboration et à l'application des cadres d'exécution de la politique familiale. Les autorités locales devraient également participer à l'élaboration et à l'évaluation de la politique familiale, à l'application des moyens d'intervention et à leur adaptation aux normes régionales et locales.

Une telle démarche permettrait à toutes les parties concernées de répondre plus convenablement à l'évolution de la situation et des besoins de la famille.

En prélude à la célébration du dixième anniversaire, de nombreux gouvernements ont pris des mesures qui ont des répercussions à long terme sur les programmes et politiques en faveur de la famille. Il convient donc d'examiner certaines des activités entreprises au niveau national au cours des dix dernières années, depuis que la proclamation de l'Année internationale de la Famille en 1994.

Au cours des dix dernières années, encouragés par les résolutions et les recommandations de l'Assemblée générale, certains pays ont réaménagé leur constitution et leur système juridique s'agissant des questions liées à la famille, aux enfants, aux adolescents et aux jeunes, aux personnes âgées et aux handicapés.

De nombreux pays ont également adopté ou examiné de nouvelles lois qui profitent directement à la famille. Ces lois et projets de loi s'attachent en particulier à renforcer les relations entre parents et enfants, à résoudre les litiges conjugaux et familiaux, à permettre de concilier responsabilités professionnelles et responsabilités familiales, à protéger les mères et à promouvoir les mesures en faveur de la santé et du bien-être des membres des familles.

Aussi bien les gouvernements que les collectivités locales ont mis en place des politiques, programmes ou services dont les bénéficiaires directs ou indirects sont les familles. L'un des objectifs principaux est d'accorder des prestations financières suffisantes aux familles, notamment à celles vivant dans la précarité, pour les aider à faire face aux dépenses liées aux soins et à l'entretien de leurs membres.

Plusieurs pays ont organisé des conférences nationales pour marquer le dixième anniversaire. D'autres ont organisé des séminaires et des tables rondes, souvent en collaboration avec les organisations non gouvernementales. Je me félicite particulièrement de la Déclaration de Doha du 30 novembre 2004 qui a réaffirmé les engagements internationaux et appelé les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les membres de la société civile à prendre des mesures effectives pour soutenir la famille en temps de paix et en temps de guerre.

Partout dans le monde, les gouvernements ont honoré l'engagement qu'ils ont pris de célébrer le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille. S'il est vrai que les politiques familiales relèvent résolument des gouvernements et des collectivités locales, il n'en demeure pas moins qu'au niveau international, l'Organisation des Nations Unies apporte l'attention, la reconnaissance, l'assistance et l'appui dont on a besoin des gouvernements nationaux. L'un des objectifs essentiels du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille est de revitaliser la conscience publique pour les questions liées à la famille et de renouveler le soutien aux politiques et programmes en faveur de la famille. Par notre présence ici aujourd'hui, nous démontrons l'intérêt que la communauté internationale accorde à une question d'importance vitale pour tous les peuples du monde.

Je vous remercie.